



Réseau d'Accueil des Toblerones

Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants

Etude repas AFJ : adaptation de la facturation pour les prestations de la tranche de midi

Sommaire

1. SYNTHÈSE	3
2. NOTE LIMINAIRE	4
3. PRÉAMBULE	5
4. INTRODUCTION	6
5. ANALYSE	9
5.1 Le prix des prestations :	9
5.2 Les repas en fonction des charges totales :	9
5.3 Les revenus des parents par catégorie de salaires :	10
5.4 Le prix moyen payé par les parents repas compris	11
5.5 Le tarif repas payé à l'accueillante :	11
6. CONCLUSIONS	12
7. ANNEXE	Erreur ! Signet non défini.

1. SYNTHÈSE

- En novembre 2014, 6'520 présences d'enfants AFJ sont enregistrées pendant la tranche horaire 11h30-14h00, soit 326 enfants par jour.
- S'agissant de l'AFJ parascolaire, l'on constate une augmentation sur 2 axes distincts :
 - en premier lieu, le nombre d'enfants a augmenté considérablement (+46.4%).
 - en deuxième lieu, les enfants restent en moyenne plus longtemps chez l'accueillante ce qui impacte sur la progression d'heures en AFJ parascolaire (+86%).
- La consommation des repas compris dans le prix de la prestation journalière augmente proportionnellement.
- Les charges liées aux repas de l'AFJ n'ont cessé d'augmenter depuis 2011 (+78%).
- Les prix des prestations n'ont pris en compte que marginalement l'augmentation liée aux repas.
- Le prix de la prestation repas compris devrait aujourd'hui osciller autour des CHF 92.—, actuellement à 86.—
- Les charges liées aux repas ont progressé de quelque 362KCHF (2011) à 645KCHF (2015).
- En 2011, le 10% du prix journalier correspondait aux charges liées aux repas/jour.
- En 2015, 14.15% du prix journalier seront nécessaires pour couvrir les charges liées aux repas/jour ce qui équivaut à CHF 12.17 sur le prix journalier.
- Dans 58% des situations, le prix de la prestation facturée pour 1 ½ heures de garde de midi repas compris ne couvre pas les frais de repas payés à l'accueillante sans tenir compte du salaire horaire.
- L'augmentation considérable du volume AJF parascolaire a déséquilibré la structure tarifaire de l'AFJ en général.
- Le CoDir décide d'adapter la facturation de la tranche de midi et de répercuter partiellement les charges liées aux repas, soit
 - pour les enfants de 48 à 71 mois CHF 2.50
 - pour les enfants de 72 à 95 mois CHF 3.—
 - pour les enfants de 96 à > 9999 CHF 3.50
- La mesure entrera en vigueur, tenant compte des délais de dédite contractuels, en mars 2015.
- La participation du RAT pour les repas de l'accueillante est largement suffisante. Cette rétribution n'a pas lieu d'être revue.
- A l'avenir, le CoDir souhaite accentuer l'attention sur la qualité des repas servis.

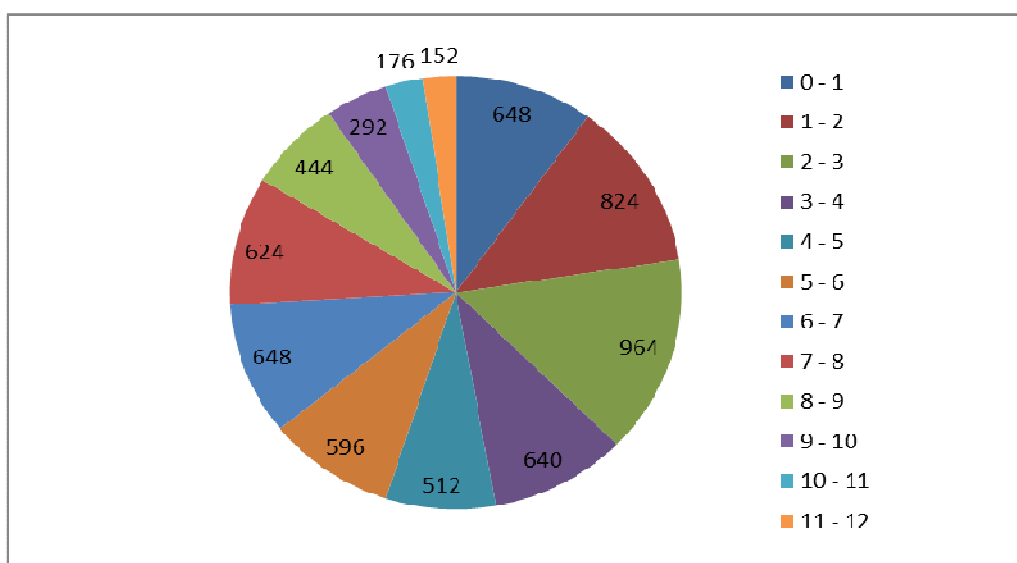
2. NOTE LIMINAIRE

Ancrées dans la LAJE (Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants), les prestations liées à l'accueil de jour des enfants sont subventionnées par des fonds publics. En effet, les Communes de résidence des enfants viennent compenser l'écart entre la pension facturée aux parents, d'une part, et le prix coûtant de la prestation d'autre part.

3. PRÉAMBULE

S'agissant de l'accueil familial de jour du RAT, une première analyse permet de constater que durant le mois de novembre 2014 un total de 6'520 présences d'enfants sont enregistrées pendant la tranche horaire de 11h30 à 14h00, en moyenne 326 enfants par jour. Les auteurs de ce document ont également été préoccupés d'examiner l'âge des enfants présents lors de l'horaire précité. L'on peut constater que le nombre d'enfants diminue plus les enfants sont âgés. En résumé, il en résulte ce qui suit :

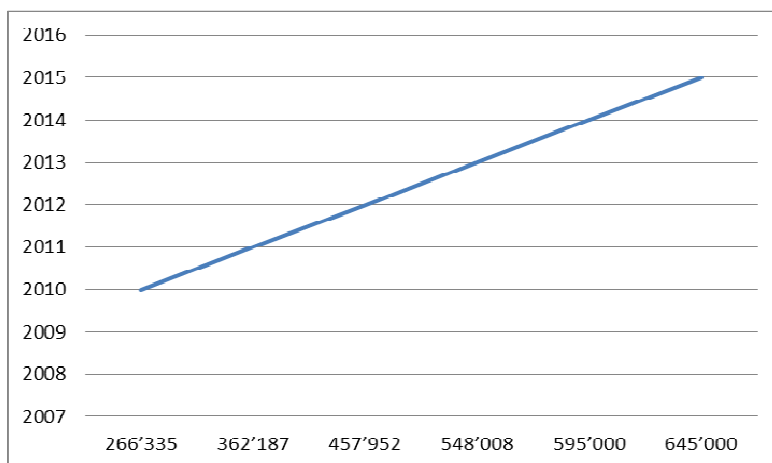
âge de l'enfant	nombre
Novembre 2014 (mois de référence)	
H11-14	
0 - 1	648
1 - 2	824
2 - 3	964
3 - 4	640
4 - 5	512
5 - 6	596
6 - 7	648
7 - 8	624
8 - 9	444
9 - 10	292
10 - 11	176
11 - 12	152
TOTAL	6'520



4. INTRODUCTION

Constatation 1 : depuis 2010, les charges liées aux repas de l'Accueil Familial de Jour n'ont cessé d'augmenter.

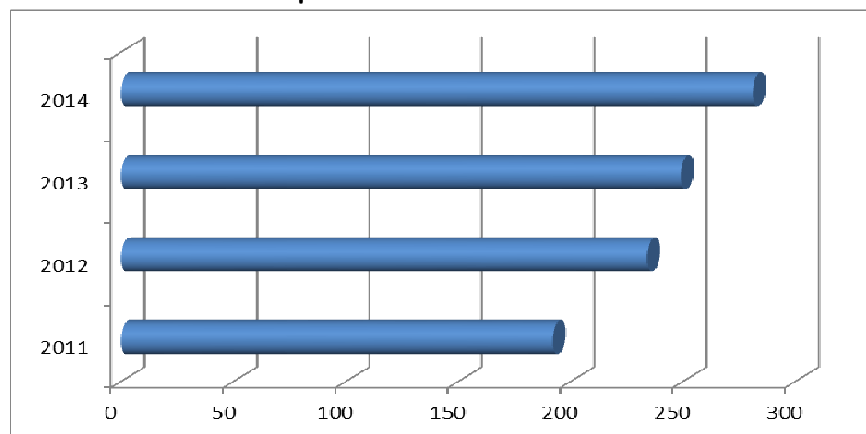
	Année	Charges liées aux repas en CHF
Comptes	2010	266'335
Comptes	2011	362'187
Comptes	2012	457'952
Comptes	2013	548'008
Prévision	2014	595'000
Budget	2015	645'000



Constatation 2 : s'agissant du nombre total d'enfants, il a augmenté de 18% durant la période sous revue ; l'on peut toutefois constater que le nombre d'enfants est resté relativement stable en accueil préscolaire (ci-après PRE) et a considérablement augmenté en accueil parascolaire (ci-après PARA) (+46.4%).

Année	Enfants préscolaires	Enfants parascolaires	Enfants total
	PRE	PARA	
2011	348	192	540
2012	337	234	571
2013	359	249	608
2014	355	281	636
Variation 2011 à 2014	1.020	1.464	1.18

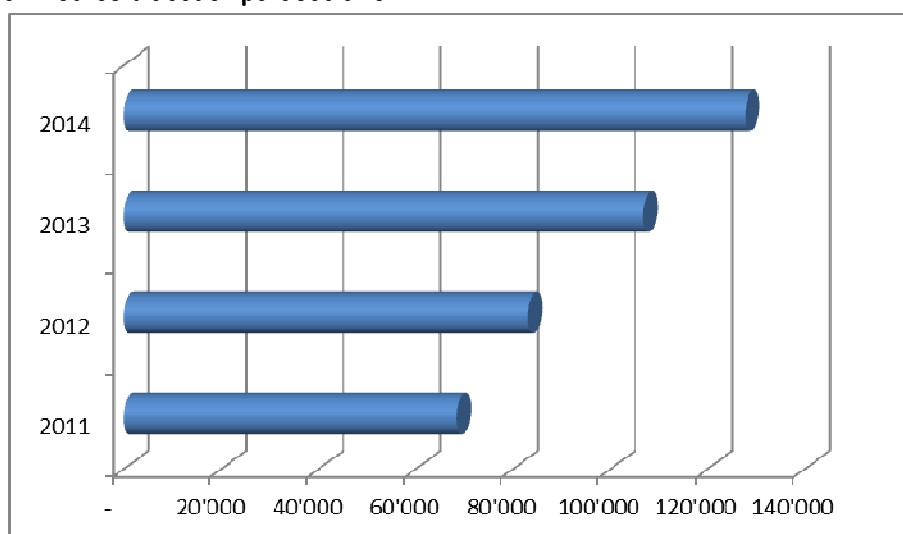
Evolution AFJ nombre d'enfants accueil parasolaire :



Constatation 3 : s'agissant des heures d'accueil des enfants, le même phénomène intervient. Le nombre d'heures en PRE est resté stable. Le nombre d'heures en PARA a progressé proportionnellement plus rapidement que le nombre d'enfants placés (+ 86.5%). L'on peut dès lors conclure que non seulement le nombre d'enfants PARA a augmenté, mais que les enfants PARA fréquentent l'accueil plus longtemps en termes d'heures et par conséquent profitent plus des avantages liés à ce type d'accueil, notamment des repas compris dans le prix de la prestation.

Année	HEURES PRE	HEURES PARA	HEURES total
2011	397'628	68'486	466'114
2012	390'848	83'077	473'925
2013	397'293	106'762	504'055
2014	402'303	127'697	530'000
Variation 2011 à 2014	1.012	1.865	1.14

Evolution AJF heures d'accueil parasolaire :



Constatation 4 : L'extraction ci-après confirme les constatations précédentes et démontre que la proportion des heures en accueil PRE, d'une part, et celles des enfants en accueil PARA, d'autre part, ont nettement évolué en faveur de l'accueil PARA.

	HEURES proportion PRE / PARA		ENFANTS proportion PRE / PARA	
2011	85.31%	14.69%	64.44%	35.56%
2012	82.47%	17.53%	59.02%	40.98%
2013	78.82%	21.18%	59.05%	40.95%
2014	75.91%	24.09%	55.82%	44.18%

Synthèse :

Depuis 2011, le nombre d'enfants PARA est en constante progression, d'une part, et ces enfants restent plus "d'heures" chez l'AMF, d'autre part. Dès lors, l'on peut en déduire et conclure que le nombre de repas évolue proportionnellement causant l'augmentation des charges illustrée sous constatations 1.

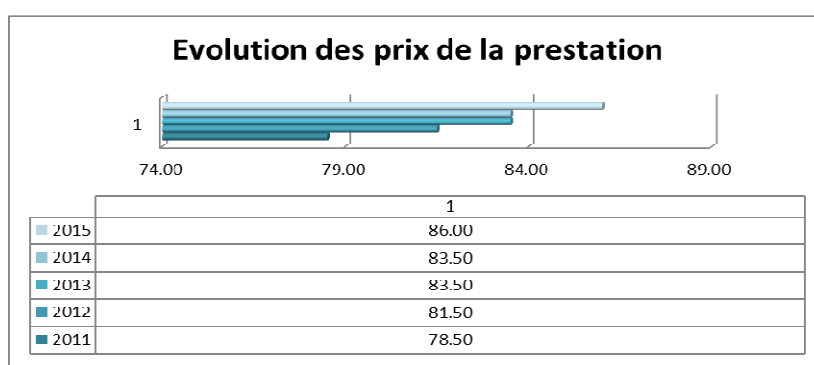
5. ANALYSE

5.1 Le prix des prestations :

Le tableau ci-après illustre l'évolution du prix facturé aux parents et du coût de la prestation de l'Accueil Familial de Jour. Le prix des prestations n'a pris en considération que marginalement l'augmentation des charges liées aux repas durant les années sous revue. Lesdites charges ont passé de quelque 362KCHF (2011) à 645KCHF (budget 2015).

Année	2015	2014	2013	2012	2011
Prix parents	86.—	83.50	83.50	81.50	78.50
Prix coûtant de la prestation	89.—*	89.—	89.—	87.—	78.50
Total heures	530'000	(520'000)	504'026	474'027	466'148

* budget



5.2 Les repas en fonction des charges totales :

	charges totales CHF	dont repas CHF	Charges des repas en % des charges totales
2011	4'203'997.00	362'187.00	8.615%
2015	4'976'013.00	645'000.00	12.962%
Progression des charges	18%	78%	

En premier lieu, il y a lieu de constater que les charges liées aux repas ont proportionnellement progressé plus rapidement que les charges totales.

En deuxième lieu, un autre phénomène interpelle l'auteur de ce document :

- En 2011, la contribution prévue pour les repas en proportion du prix d'une journée était équivalente à CHF 7.77, soit environ 10% du prix journalier.
- En 2015, les repas impacteront à hauteur de CHF 12.17 sur le prix journalier de la prestation, soit à 14.15% du prix journalier de la prestation.
- La marge de contribution d'une journée d'accueil aux frais de repas s'est détériorée de CHF 4.40 par jour d'accueil.

	heures	charges liées aux repas	contribution margin /jour		prix / jour	
2011	466'114	362'187.00	7.77	en 2011 les repas coûtent en moyenne 7.77 par journée d'accueil	78.50	9.899%
2012	473'925	457'952.00	9.66			
2013	504'055	548'008.00	10.87			
2014	530'000	595'000.00	11.23			
	530'000	645'000.00	12.17	en 2015 les repas coûtent en moyenne 12.17 par journée d'accueil	86.00	14.151%
delta			4.40			

5.3 Les revenus des parents par catégorie de salaires :

Néant

5.4 Le prix moyen payé par les parents repas compris

(situation familiale : 2AD, 2EN, 1EN placé)

Tranche de salaire	% du total	Prix de la tranche de midi 1½ heures « repas compris »	Comparaison prix UAPE tranche de midi (sans lissage sur 11 mois)
≤ 50'000.—	10%	CHF 3.15	5.90
75'000.—	10%	CHF 5.25	10.60
100'000.—	16%	CHF 6.95	14.70
125'000.—	14%	CHF 9.25	19.80
150'000.—	8%	CHF 11.40	22.25
≥175'000.—	8%	CHF 12.90	26.60
Autres *	34%	CHF 12.90	26.60

* Tarif MAX, non documenté

5.5 Le tarif repas payé à l'accueillante :

- CHF 2.50 le petit déjeuner
- CHF 2.50 le goûter
- CHF 6.— le dîner jusqu'à 5 ans
- CHF 7.— le dîner de 6 à 9 ans
- CHF 8.— le dîner dès 10 ans

Dans 58% des situations, le prix de la prestation (repas compris) facturée pour 1 ½ heures de garde de midi ne couvre pas les frais payés à l'accueillante pour le repas, sans tenir compte de salaire horaire de l'accueillante.

En 2015, les repas impacteront à hauteur de CHF 12.17 sur le prix journalier de la prestation (sans l'heure de garde).

Par ailleurs, le CoDir considère que le remboursement du RAT pour les repas de l'accueillante est largement suffisante. Cette retribution n'a pas lieu d'être revue à moyen terme. En même temps le CoDir propose d'entamer une démarche qui vise à mettre l'accent sur la qualité des repas servis.

6. CONCLUSIONS

Le prix des prestations d'accueil liées à l'Accueil Familial de Jour ne distingue pas l'accueil PRE du PARA. Le prix est le même pour les 2 types d'accueil. Le législateur avait en 2011 décidé de porter le prix de la prestation AFJ à CHF 78.50/jour repas compris. L'évolution des prix de la prestation de l'Accueil Familial de Jour n'a tenu compte que très marginalement de l'évolution des charges liées aux repas. Le prix de la prestation a certes évolué, toutefois, l'augmentation considérable du volume AFJ parascolaire a déséquilibré la structure tarifaire de l'AFJ en général. Le prix pratiqué aujourd'hui (CHF 86.--) pour une journée complète ne couvre plus intégralement les charges. Ledit prix de la prestation journalière devrait en effet se situer autour des CHF 92.--/ jour.

S'agissant de la participation du RAT pour les repas de l'accueillante, elle est considérée largement suffisante. Cette retribution n'a pas lieu d'être revue. A l'avenir, le CoDir est d'avis, qu'il conviendra mettre l'accent sur la qualité des repas servis.

Ancrées dans la LAJE (Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants), les prestations liées à l'accueil de jour des enfants sont subventionnées par des fonds publics. En effet, les Communes de résidence des enfants viennent compenser l'écart entre la pension facturée aux parents, d'une part, et le prix coûtant de la prestation d'autre part.

Fort de ces constats, le CoDir décide d'adapter la facturation de la tranche de midi et de répercuter partiellement les charges liées aux repas. Les montants à charge des parents pour la participation aux dépenses liées aux repas sont portés:

- | | |
|--------------------------------------|-------------------|
| • pour les enfants de zéro à 47 mois | pas de changement |
| • pour les enfants de 48 à 71 mois | CHF 2.50 |
| • pour les enfants de 72 à 95 mois | CHF 3.— |
| • pour les enfants de 96 à > 9999 | CHF 3.50 |

La mesure entrera en vigueur, tenant compte des délais de dédite contractuels des partents, soit en mars 2015. Seules les tranches horaires de midi sont concernées, les placements hors midi ne subissant pas de variation.

Approuvé lors de la séance du CoDir du 13 novembre 2014.

POUR LE RÉSEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES

Violeta Seematter

Marco Baiguini

Présidente

Secrétaire général